

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. 30

Hebdomadaire - n° 1273 - 4 février 1988 - 2 F

D 1273 ARGENTINE: NOUVELLE ENFANT DE DISPARUS RETROUVÉE

Deuxième cas de bébé né en prison (cf. DIAL D 1218) et retrouvé dix ans plus tard, l'affaire de la petite María José illustre la ténacité de l'association "Grands-mères de la place de mai".

Note DIAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES "GRANDS-MÈRES DE LA PLACE DE MAI":

Nous avons localisé une autre enfant disparue née en prison et qui a été rendue à sa vraie famille le 30 octobre 1987.

Une autre enfant née en prison a été localisée par notre association et se trouve maintenant entourée de l'amour de sa vraie famille, après avoir émergé du mensonge ténébreux dans lequel elle avait été enveloppée par ses ravisseurs.

Le 20 juillet 1977, à l'aube, étaient enlevés à leur domicile Mónica María Lemos de Lavallo et Gustavo Antonio Lavallo, ainsi que leur fillette María âgée de quatorze mois. Mónica était enceinte de huit mois.

Cinq jours après l'enlèvement, à 22 H, les ravisseurs abandonnaient la petite María près du domicile de la grand-mère maternelle. Mais comme celle-ci n'était pas chez elle, les voisins appelèrent les grands-parents paternels pour qu'ils la recueillent. La fillette se trouvait dans un état lamentable de dénutrition et de grande excitation.

Durant près de dix ans, la recherche inlassable du couple disparu et de son bébé né en prison s'est soldée par l'échec, jusqu'à ce que, voici environ deux mois et grâce au témoignage d'une jeune anciennement disparue, on a eu la certitude du passage de Mónica et de Gustavo dans le camp de détention appelé Pozo de Banfield.

Pendant ce temps-là, à partir de 1985, nous avons recueilli des informations, incomplètes, sur une policière de la province de Buenos-Aires qui avait déménagé de son domicile à Hurlingham parce que, disait-elle, elle était surveillée par "les grands-mères". Alertées sur ce fait, nous avons commencé notre enquête, pour aboutir à la conclusion que cette femme avait effectivement une enfant déclarée comme sa fille, et que cette enfant, par ses caractéristiques, sa date de naissance, etc., pouvait éventuellement être l'une de nos petits-enfants disparus. La policière s'était réfugiée à Mar del Plata et elle avait le grade de sergent. Le fait a été corroboré par des dénonciations anonymes à notre filiale de Grands-mères de la place de mai de Mar del Plata.

La cause, introduite en justice auprès de la 2e chambre du tribunal fédéral de Morón le 31 juillet 1986, a suivi son cours jusqu'à ce que, le mardi 27 octobre dernier, le juge Juan Ramos Padilla intervienne à Mar del Plata de façon rapide et précise en procédant à une perquisition au domicile de la policière et en se rendant au

collège Gutenberg que fréquentait l'enfant. Ne l'ayant pas trouvée là, le juge s'est rendu au domicile d'un autre policier où se trouvait l'enfant. Au palais de justice de Mar del Plata, du personnel de l'Hôpital Durand venu de Buenos-Aires a procédé sur elle à un prélèvement sanguin aux fins d'analyse hémogénétique pour faire la preuve de sa véritable filiation. Après l'analyse en question et le recours à la Banque nationale de données génétiques, le juge Ramos Padilla a, le vendredi 30, acquis la certitude à 99,98% que cette enfant était la fille de Mónica et de Gustavo.

Pendant que la section d'immunologie de l'Hôpital Durand travaillait intensément à la recherche de la vérité par des méthodes scientifiques, la femme de la police, Teresa González de Rubén, avait été mise en détention. Elle a déclaré devant le juge comment elle avait reçu la nouveau-née, et que celle-ci provenait du camp de détention de Banfield. Elle a également ajouté qu'auparavant "on lui avait donné une autre enfant" âgée de plus d'un an, soeur de cette petite, mais qu'elle s'en était défait en la faisant déposer près de la maison de la famille. Il s'agissait indubitablement de María, la grande soeur, qui a aujourd'hui onze ans.

Teresa González a aussi déclaré qu'elle avait travaillé à la brigade des enquêtes de San Justo entre le 1er janvier 1976 et le 31 mars 1978, et qu'il y avait là 68 adultes disparus dont cinq ou six femmes enceintes.

Le mari de Teresa González, Nelson Rubén, était en fuite jusqu'à hier, moment où, parce qu'après s'être présenté et avoir refusé de faire sa déposition, il a été mis en état d'arrestation à titre provisoire.

Le vendredi 30, après être certain de l'identité de la fillette, le juge Ramos Padilla est retourné à Morón en compagnie de l'inspecteur Juan Carlos López, du secrétaire Blanco Bermúdez, de l'assistante sociale Rosario Llambias et du psychologue de la cour d'appel Roberto Saunier, pour procéder à la restitution de l'enfant disparue née en prison à sa famille légitime, dont la grand-mère Haydée de Lemos, l'une des douze premières grands-mères qui avons créé notre association le 22 octobre 1977 en vue de la recherche de nos petits-enfants enlevés par la dictature militaire.

Nous devons rappeler que, sur dénonciation à la CONADEP (1) concernant Teresa González, le juge des mineurs Atilio Alvaro avait ouvert un procès en 1984 pour "suppression d'état civil" auprès du tribunal pour enfants de Morón, devant le juge Trezza, procès qui a été joint à celui de la justice fédérale de Morón à la date du 26 octobre 1987.

La localisation et la restitution de cette autre enfant est une victoire de la vérité et de la justice sur l'ignominie répandue par les forces armées parmi toute la population argentine.

María José Lavallo Lemos a retrouvé ses racines en prenant la main de sa soeur María, entourée de l'amour de ses grands-parents et membres de sa famille qui l'ont cherchée sanstrêve jusqu'à ce qu'un juge, en accomplissant parfaitement sa mission, lui ait rendu ses droits. Désormais, dans le nid dont elle n'aurait jamais dû être arrachée, elle commence une vie fondée sur la vérité et l'amour.

Buenos-Aires, le 3 novembre 1987

[1] Commission nationale sur les disparitions de personnes. CF. DIAL D 942 et 971 [NdT].

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 330 F - Etranger 390 F - Avion 460 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441